



Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Rapport d'activité 2021

Site Natura 2000 « Tourbières du plateau de St Agrève » (FR8201667)



ardèche
LE DEPARTEMENT



Objet

Le présent document rend compte de l'utilisation des subventions relatives au financement du poste dédié à l'animation du site Natura 2000 « Tourbières et plateau de St Agrève », pour la période de janvier à décembre 2021.

Rappel du contexte

La conservation du patrimoine naturel est une des missions fondamentales des parcs naturels régionaux. Dans ce sens, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche participe aux actions de connaissance, de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel sur son territoire. Le territoire du Parc comprend, pour parties ou en totalité, 10 sites classés au titre de Natura 2000. Le Parc gère ainsi depuis plusieurs années les sites Natura 2000 des Cévennes Ardéchoises, du Secteur des sucs, de la vallée de l'Eyrieux et depuis décembre 2017, celui de St Agrève.

Bilan humain et moral

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a procédé au recrutement de Damien COCATRE en septembre 2013 afin de mettre en œuvre les actions d'animation du site Natura 2000 et ENS du secteur des sucs Gerbier-Mézenc et de rédiger le Document unique de gestion. Ce chargé de mission travaille au quotidien et en étroite collaboration avec le coordinateur Natura 2000 déjà en poste (Marc LUTZ), en charge de l'animation du site Natura 2000 des Cévennes Ardéchoises. Suite à la baisse globale du budget de la politique Natura 2000 en 2017, le poste de Damien Cocâtre n'a pas pu être couvert en totalité mais en 2018, grâce à l'élection du Parc en tant que structure animatrice du site Natura 2000 des « Tourbières du plateau de St Agrève », son poste a pu être complété en partie mais pas totalement. L'agent est passé à 90% depuis 2019. Son temps s'est réparti de la manière suivante en 2021 :

- 8% sur le site Natura 2000 « Tourbières du plateau de Saint-Agrève »
- 86 % sur le site Natura 2000 « Secteur des sucs Gerbier et Mézenc » et le site ENS « Monts Gerbier et Mézenc » dont 3% éligible uniquement au financement Natura 2000, 70% éligible aux financements Natura 2000 et ENS et 14% éligible uniquement au financement ENS.
- 6% sur des actions du Parc non éligible aux financements Natura 2000 ou ENS.

Présentation du site Natura 2000 « Tourbières du plateau de Saint-Agrève »

Les tourbières du plateau de Saint-Agrève sont de taille relativement importante, ce qui permet la présence de nombreux reptiles et amphibiens. Elles recèlent une végétation rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores. Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau, participent à la régulation des débits des cours d'eau. La particularité de ce site réside aussi dans la présence d'un type de zone humide rare : les tourbières boisées. La présence de deux lacs touristiques, le lac de Devesset et le lac de Véron confère au site un enjeu de gestion de la fréquentation.

Objectifs de gestion (à préciser avec les acteurs locaux car le Docob est très ancien) :

- Protéger les zones de tourbières
- Maintenir le milieu ouvert par le pâturage extensif
- Gérer la fréquentation touristique

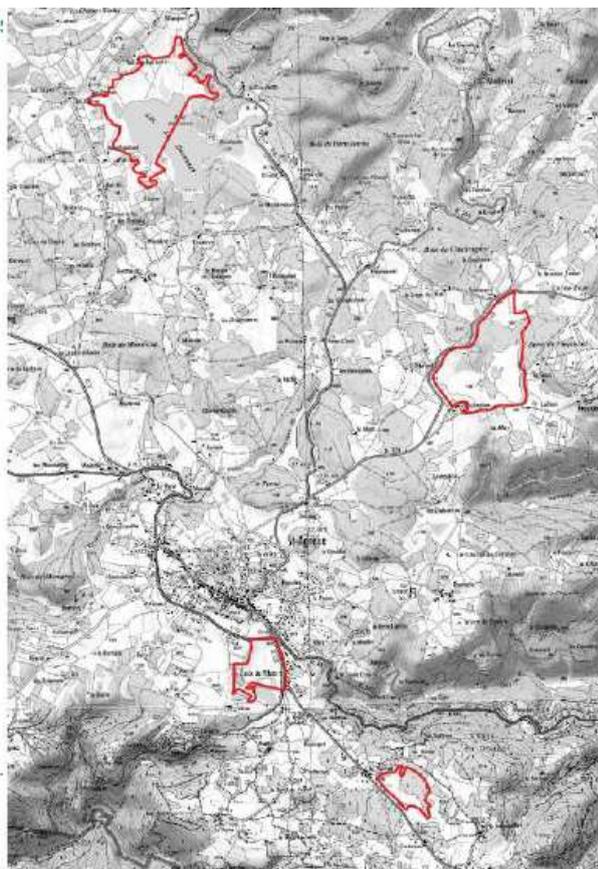
*Mont:

Présentation du site

4 secteurs :

- Lac de Devesset (77 ha)
- Lac de Véron (21 ha)
- Le Pontet (14 ha)
- Rochessac (69 ha)

Soit 181 ha au total



Enjeux habitats *Monts d'Ardèche (sources étude cartographique 2020)

3260-IC : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> [code CH : 3260-1]
5120-IC : Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> [code CH : 5120-1]
5130-IC : Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires [code CH : 5130-2]
6230-PR : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes [code CH : 6230-4, 6230-8]
6410-IC : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caeruleae</i>) [code CH : 6410-11]
6430-IC : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin [code CH : 6430-2, 6430-4]
6510-IC : Pelouses maigres de fauche de basse altitude [code CH : 6510-7]
6520-IC : Prairies de fauche de montagne [code CH : 6520-1]
7110-PR : Tourbières hautes actives [code CH : 7110-1]
7140-IC : Tourbières de transition et tremblantes [code CH : 7140-1]
9120-IC : Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) [code CH : 9120-3]
91D0-PR : Tourbières boisées [code CH : 91D0-1.2, 91D0-2]
91E0-PR : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) [code CH : 91E0-6]



PR = prioritaire

IC = intérêt communautaire

Enjeux espèces : faune (sources FSD 2017)

Code	Nom français	Nom latin	Directive Natura 2000
Entomofaune (Insectes)			
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	DH II, DH IV
	Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	
	Sympetrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i>	
	Sympetrum déprimé	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	
	Leste des bois	<i>Leste dryas</i>	
	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	
	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	
Herpétofaune (Reptiles et Amphibiens)			
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	DH II, DH IV
	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	
	Crapaud épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH V
	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	DH V
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	
	Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	DH IV
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH IV
Mammifères			
1355	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	DH II, DH IV
1337	Castor	<i>Castor fiber</i>	DH II, DH IV
	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



Loutre



Damier de la Succise



Crapaud Sonneur à ventre jaune



*Monts d'Ardèche

Enjeux espèces : flore (sources FSD 2020)

Groupe	Espèce	Présence à confirmer	Cat.	Motivation	Remarque
P	<i>Arnica montana</i>		R	DHFF	Annexe V
P	<i>Gentiana lutea</i>		P	DHFF	Annexe V
P	<i>Sphagnum div. sp.</i>		C	DHFF	Annexe V
P	<i>Sparganium emersum</i>		V	Autre	Protection régionale
P	<i>Thelypteris palustris</i>		R	Autre	Protection régionale
P	<i>Pedicularis palustris</i>		V	Autre	Menaces régionales (EN)
P	<i>Drosera rotundifolia</i>	X		Autre	Protection nationale
	<i>Poa palustris</i>	X		Autre	Protection régionale
P	<i>Carex diandra</i>	X		Autre	Menaces régionales (EN)
P	<i>Utricularia vulgaris</i>			Autre	Protection régionale



Drosera rotundifolia :
Rössolis à feuilles rondes



Thelypteris palustris :
Fougères des marais
Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



Sparganium emersum :
Rubanier émergé



Bilan des actions 2020 sur le site Natura 2000 « Tourbières du plateau de St Agrève »

1) Mise en oeuvre de la contractualisation : contrats, chartes, MAEc, assistance technique aux signataires

Aucune contractualisation n'a été identifiée à ce jour sur le site mais les différents plans de gestion de zones humides réalisés cette année ont permis d'identifier et de chiffrer d'éventuelles contractualisations à mener.

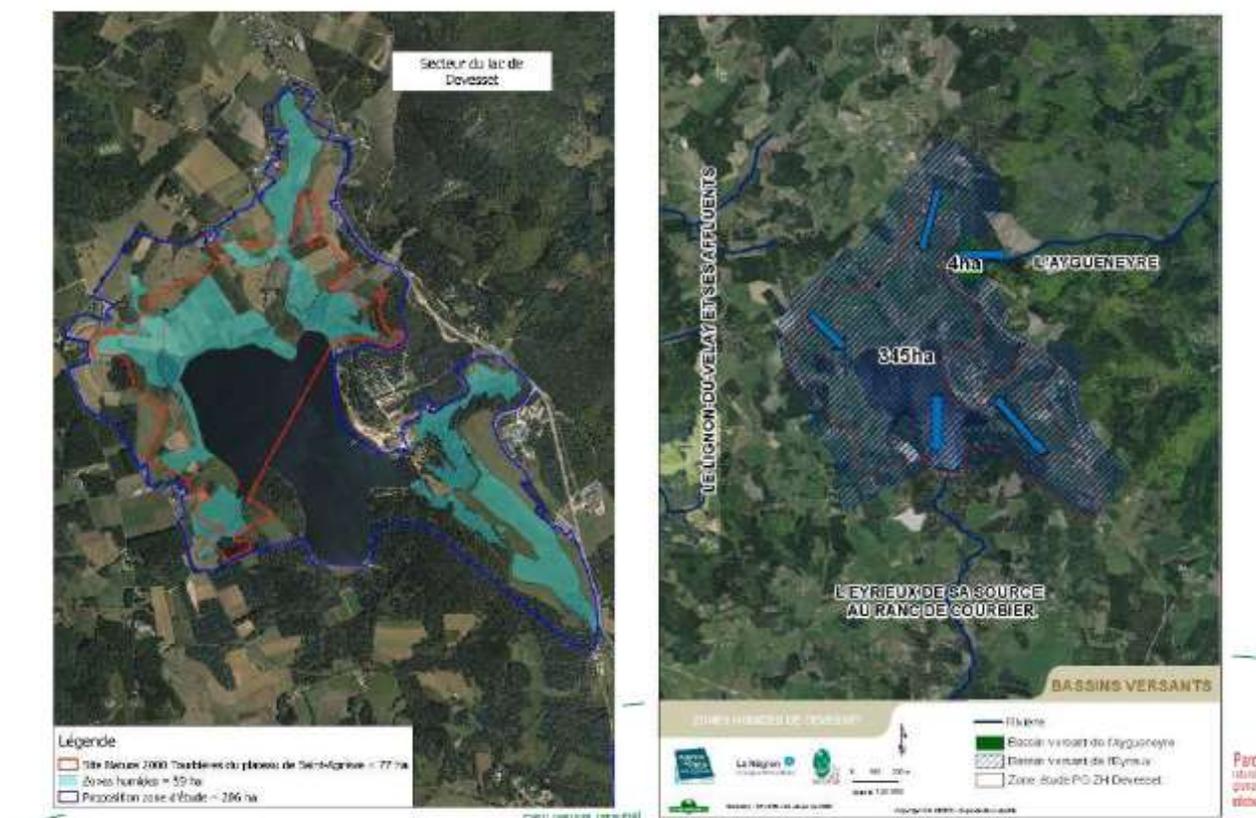
2) Mise en oeuvre des actions non contractuelles (travaux /interventions éventuels hors contrats)

Le chargé de mission a trouvé des financements pour réaliser des diagnostics fonctionnels sur les zones humides du lac de Devesset et de Rochessac grâce aux contrats de rivière (Eyrieux et Doux). Cette étude a été confiée à l'ONF. La phase de terrain a été réalisée en 2020 et 2021, un premier rendu a été réalisé lors du COPIL Natura 2000 en septembre et un deuxième rendu a été réalisé en novembre. Les rapports sont en cours de relecture. La zone d'étude pour ses plans de gestion a été élargie à l'ensemble du bassin versant de la zone humide soit au-delà du site Natura 2000.

Zone humide de Rochessac : localisation



Zones humides du lac de Devesset



Le Syndicat de rivière Eyrieux clair a lancé en 2020 une étude sur le suivi des zones humides à l'échelle de son bassin versant. Le chargé de mission a ainsi été sollicité pour suivre cette démarche

La commune de St Agrève a lancé un plan de gestion sur la zone humide du Pontet en 2020 et le chargé de mission a participé aux différents COPILs ou réunions à ce sujet. Cette étude a mis en évidence la présence d'une nouvelle espèce de la DH : le Triton crêté ce qui est une découverte intéressante puisqu'une seule localité était connue à ce jour en Ardèche à 25 km du site.

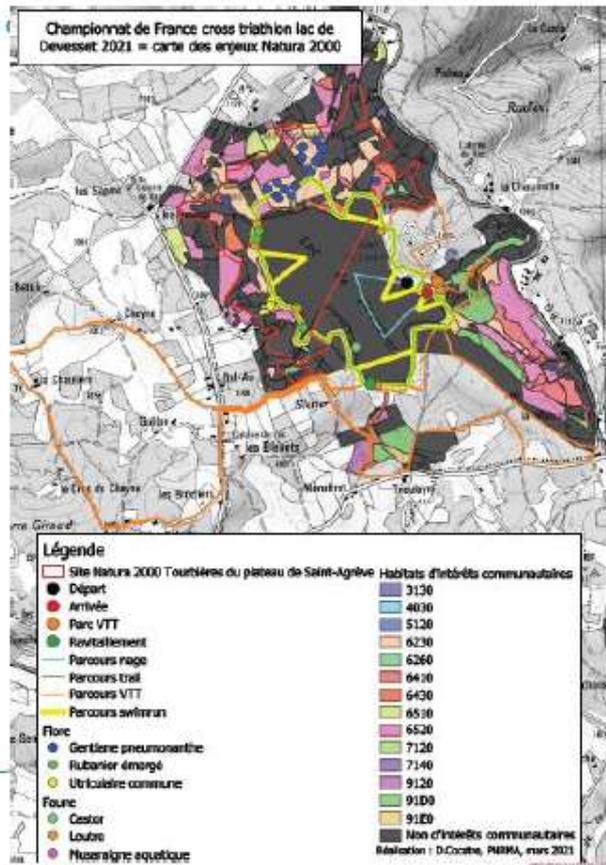
Des travaux de restauration ont été identifiés dans le cadre de cette étude et il convient d'essayer de les réaliser en 2022.

3) Assistance évaluation d'incidences, veille écologique

Le triathlon du lac de Devesset a encore eu lieu cette année et le chargé de mission a été associé assez tôt au projet puisqu'il s'agissait d'une manche du championnat de France. Il a ainsi participé à une réunion et une visite a été organisée sur place. Il a fourni des cartes au porteur de projet pour l'évaluation des incidences.

Triathlon

- Edition 2021 = championnat de France
- Le 18 et 19 septembre 2021
- Carte des enjeux fournis à l'organisateur
- Réunion de concertation organisée le 22/02/21 avec visite sur place



4) Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site) préciser les études réalisées et les principaux résultats pour chacune des sous rubriques

Le chargé de mission n'a pas réalisé de suivi ou d'inventaire d'espèces en 2021. Il a par contre participé à la restitution d'une étude sur le phénomène de développement de cyanobactérie sur le lac de Devesset. Le développement de ces algues est en partie dû à une pollution qui peut être d'origine domestique, agricole ou naturelle, voir les trois en même temps. Des diagnostics agricoles sont donc prévus dans le cadre du plan de gestion et feront le lien avec le future PAEC.

5) Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet...)

Aucune action de communication hormis le COPIL n'a été réalisé en 2021.

6) Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques (plans/ programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc)

Le chargé de mission a participé aux différentes réunions du contrat de rivière Eyrieux clair afin de s'inscrire dans cette démarche et d'identifier d'éventuels financements.

7) Gestion administrative et financière, gouvernance du site

A travers cette action, le chargé de mission a réalisé les demandes de paiement et de subvention pour son poste. Il a également cherché des financements notamment à travers les 2 contrats de rivière Doux et Eyrieux.

Un COPIL a été organisé cette année et s'est tenu à la mairie de St Agrève le 8 octobre 2021. Les invitations et le compte-rendu ont été réalisés par le chargé de mission.

8) Mise à jour du DOCOB (toiletage ou révision du Docob) s'il y a lieu

Le Docob dans sa totalité doit être mis à jour mais le chargé de mission n'a pas trouvé de financements. De nouveaux inventaires naturalistes seraient nécessaires, notamment sur le Damier de la Succise, le Sonneur à ventre jaune ou le Triton crêté.

9) Suivi de la mise en oeuvre du Docob /Bilan d'activité

A travers cette action, le chargé de mission a réalisé le suivi de son temps de travail et la rédaction du bilan d'activités annuel.

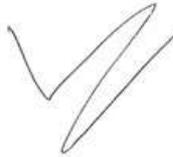
10) Divers /Autres frais

A Jaujac le 4/2/2022,

Le Président du site N2000
Jean-Pierre Anchisi



Le Président du Parc Naturel
Régional des Monts d'Ardèche
Dominique Allix



Le chargé de mission
Damien Cocâtre

